

CONSIGNES

- 1) Veiller à compléter les documents de manière lisible et de signer les conditions générales.
- 2) Une adresse mail et un numéro de téléphone sont indispensables pour la transmission de la convocation aux épreuves des concours. Si vous ne disposez pas d'une adresse mail, veuillez vous rapprocher de la section concours :
 - physiquement au bureau 103 du 1er étage du centre administratif Jacques Iékawé
 - par téléphone au 25 62 51
 - par mail à drhfpnc.concours@gouv.nc
- 3) Si vous déposez votre demande d'inscription, la conformité des diplômes et des justificatifs de citoyenneté ou de résidence ne sont pas contrôlés à l'accueil. Les informations indiquées au formulaire d'inscription ainsi que les justificatifs remis seront vérifiés par la section concours.
- 4) Le dépôt ou l'envoi postal du ou des demandes d'inscription ne vaut pas inscription aux concours. Votre candidature pourra faire l'objet d'un rejet si :
 - les informations sont erronées,
 - au moins une des conditions d'inscription n'est pas conforme,
 - au moins un des justificatifs permettant de contrôler le respect des conditions d'inscription n'est pas fourni
 - n'a pas été transmis dans les délais impartis.

NOTICE D'INSCRIPTION

1 - Les conditions

- être âgé de 18 ans au moins au cours de l'année 2025 ;
- les candidats doivent, à la date de publication des résultats d'admissibilité justifier d'une des conditions suivantes :
 - justifier d'une inscription en première année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;
 - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;
 - justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
 - justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent. Les sportifs inscrits ou ayant été inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministre chargé des sports n'ont pas à justifier de la détention de ce diplôme ;
- pour pouvoir s'inscrire au 1^{er} concours, justifier au 7 août 2025, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie ;
- s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 1000 F.CFP.

2 - Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, au plus tard le 7 août 2025 à 16H00 :

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) les après-midi entre 12h30 et 16h00
- ou
- transmis par voie postale (le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi) à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cédex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le 7 août 2025 à minuit)

3 - Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, se référer aux pièces à fournir.

4 - Fonctions - lieu d'affectation

Les fonctions sont décrites dans la fiche statutaire jointe au dossier d'inscription.

Les postes ouverts à ces concours sont pour le compte des présidents des Assemblées des Provinces Sud, Nord et îles Loyauté.

5 - Choix du concours

Le 1er concours est ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes ayant une durée de résidence de plus de **10** ans continus en Nouvelle-Calédonie ou aux personnes étant mariées ou unies par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie.

Le 2nd concours est ouvert à tous, soit aux :

- citoyens et non citoyens de la Nouvelle-Calédonie,
- aux personnes ayant ou pas la durée de résidence exigée pour le 1er concours.

Il est à noter que les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes ayant une durée de résidence de plus de **10** ans continus en Nouvelle-Calédonie peuvent présenter les 2 concours.

6 - Pièces à fournir

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- une vignette à 1000 F.CFP par inscription, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet),
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité recto-verso (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de votre participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans,
- l'engagement décennal dûment rempli, daté et signé,
- la notice relative à l'affectation du candidat à l'issue de sa formation dûment remplie, datée et signée,
- **un dossier en 4 exemplaires de 10 pages maximum portant sur le domaine choisi à l'inscription de ces concours (ne fournir qu'un jeu de 4 exemplaires de votre dossier professionnel si vous vous inscrivez aux deux concours).**

Les dossiers devront être déposés à la **section concours – 1^{er} étage – porte 103** - de l'immeuble administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa, ou être transmis par voie postale à la DRHFPNC - Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa Cédex (le cachet de la poste faisant foi pour les expéditions par voie postale) **au plus tard le 11 septembre 2025 à 16h00** pour le 1er concours et le **18 septembre 2025 à 16h00** pour le 2nd concours.

- **Si vous vous inscrivez notamment au 1er concours**, vous devrez fournir les justificatifs de votre citoyenneté calédonienne ou de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie en vous reportant à la notice explicative ci-après,
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours**, vous devez fournir :
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé, ainsi que le certificat médical joint au dossier à faire compléter et signer par un médecin
 - ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves dont pourraient bénéficier le candidat

NOTICE EXPLICATIVE CITOYENNETÉ OU RÉSIDENT NC

1 - Vous êtes citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;
- ou
- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 - Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2025 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2015 au 15 juin 2025.



Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie, vous avez la possibilité de fournir les photocopies d'un ou plusieurs types de justificatifs suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de tous les fournir) :

- quittances de loyers (les factures d'eau, d'électricité ... ne sont pas recevables);
- et/ou
- attestations de logement établies par un organisme immobilier (les attestations d'hébergement ne sont pas recevables) ;
- et/ou
- certificats de scolarité ;
- et/ou
- avis d'imposition à votre nom ;
- et/ou
- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).



Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée. Exemple : certificat de scolarité de 2015 à 2019 + avis d'imposition de 2020 + couverture sociale de 2021 à 2025.

3 - Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; et
- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; et
- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

ÉPREUVES

	Coefficient	Durées
I - Épreuves écrites d'admissibilité		
1° Épreuve écrite de français	2	4H
2° Épreuve écrite de mathématiques	2	4H
3° Étude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier : <i>Le candidat indique au moment de son inscription la langue dans laquelle il souhaite composer</i>	1	3H
II - Épreuves d'admission		
1° Épreuve de mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (à l'inscription) <i>Le candidat doit déposer au plus tard 15 jours avant la date de début des épreuves d'admissibilité un dossier de 10 pages maximum sur le sujet choisi parmi : sciences et technologie, histoire géographie ; histoire des arts, arts visuels, éducation musicale.</i> <i>Le non dépôt du dossier dans les délais impartis entraîne la non-convocation du candidat à l'épreuve.</i>	3 dont exposé : 1 entretien : 2	Oral : 1H dont Exposé : 20 min Entretien : 40 min
2° Entretien à partir d'un dossier	5	oral : 1h15 Prépa: 3h Exposé : 10 min Entretien : 20 min
a-Épreuve d'éducation physique et sportive (sujet donné par le jury)	2	Exposé : 10 min Entretien : 20 min
b-Épreuve de connaissance du système éducatif (<i>exposé à partir d'un dossier de 5 pages fourni par le jury sur une situation professionnelle suivie d'un entretien</i>)	3	Exposé : 15 min Entretien : 30 min
3° Épreuve d'enseignement moral et civique (sujet donné par le jury)	2	oral : 30mn Prépa: 30mn dont Exposé : 10 min Entretien : 20 min
4° Épreuve orale facultative en anglais <i>L'épreuve facultative consiste en un commentaire dirigé en langue anglaise ainsi qu'en la traduction en français d'une partie du texte</i>	1	oral : 30mn Prépa: 30mn

Tout note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou l'une des parties des épreuves d'admission est éliminatoire.

Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 150.

Pour l'épreuve orale facultative, seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés

FONCTIONS ET RÉMUNÉRATIONS

- participe aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- procède à une évaluation permanente du travail des élèves et apporte une aide à leur travail personnel
- peut être appelé à exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement spécialisé, dans les sections d'enseignement générale professionnel adapté (SEGPA), ainsi que dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dans les établissements de formation des maîtres, dans les inspections d'enseignement primaire et les secrétariats des commissions de l'enseignement spécialisé
- peut être amené à exercer les fonctions de directeur d'une école primaire et/ou un groupe scolaire

PROFESSEUR DES ÉCOLES
Hors classe

Promotion interne

PROFESSEUR DES ÉCOLES
de classe normal

Rémunération brute approximative

Fin de carrière : 756 000 FCFP
Début de carrière : 478 000 FCFP

Rémunération brute approximative

Fin de carrière : 635 000 FCFP
Début de carrière : 337 000 FCFP

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 7 AOÛT 2025

Coller votre vignette de 1000 FCFP au 1er concours ici	Je souhaite m'inscrire au(x) : <input type="checkbox"/> 1er concours externe <input type="checkbox"/> 2nd concours externe <small>(pour faire votre choix à l'un des concours ou aux 2 concours, vous devez vous reporter à la rubrique choix du concours de la notice d'inscription)</small>	Coller votre vignette de 1000 FCFP au 2nd concours ici
--	--	--

<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	Nom d'usage : _____ Nom de naissance : _____ Prénom : _____	Né(e) le ____/____/____ à _____ N° CAFAT : ____/____/____/____
--	---	--

Domicile (n°, rue) : _____ Code et Commune : ____/____/____	Adresse postale si différente : BP : ____/____/____ Code postal : ____/____/____
--	---

E-mail : _____	N° tél : ____/____/____ ou autre n° tél ____/____/____
----------------	--

Je suis	<input type="checkbox"/> Citoyen de la Nouvelle-Calédonie (NC)	<input type="checkbox"/> Résident(e) en NC depuis : <input type="checkbox"/> plus de 10 ans <input type="checkbox"/> moins de 10 ans. Je suis arrivé(e) en NC (mois et année) : _____	<input type="checkbox"/> Marié(e) ou pacsé(e) à un(e) : <input type="checkbox"/> citoyen(ne) de la NC <input type="checkbox"/> résident(e) de la NC depuis + 10 ans
---------	--	--	---

Activité professionnelle : **salarié secteur privé** **scolaire** **patenté / profession libérale** **sans profession**

Si salarié du secteur public : **fonctionnaire stagiaire** **fonctionnaire titulaire** **contractuel(le)**

Nom de l'administration : _____

Choix pour le 1er concours :	Choix pour le 2nd concours :
Centre d'examen souhaité : <input type="checkbox"/> NOUMEA <input type="checkbox"/> KONE <input type="checkbox"/> LIFOU	Centre d'examen souhaité : <input type="checkbox"/> NOUMEA <input type="checkbox"/> KONE <input type="checkbox"/> LIFOU

Epreuve d'étude de documents sur la culture océanienne : <i>(en quelle langue souhaitez-vous composer, 1 seul choix possible)</i> <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Drehu <input type="checkbox"/> Aijë <input type="checkbox"/> Païci <input type="checkbox"/> Nengone	Epreuve d'étude de documents sur la culture océanienne : <i>(en quelle langue souhaitez-vous composer, 1 seul choix possible)</i> <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Drehu <input type="checkbox"/> Aijë <input type="checkbox"/> Païci <input type="checkbox"/> Nengone
---	---

Epreuve de mise en situation professionnelle dans un des domaines suivants : (1 seul choix possible) <input type="checkbox"/> Sciences et technologie <input type="checkbox"/> Histoire <input type="checkbox"/> Géographie <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Education musicale	Epreuve de mise en situation professionnelle dans un des domaines suivants : (1 seul choix possible) <input type="checkbox"/> Sciences et technologie <input type="checkbox"/> Histoire <input type="checkbox"/> Géographie <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Education musicale
---	---

Epreuve orale facultative d'anglais : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Epreuve orale facultative d'anglais : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
--	--

Etes-vous en situation de handicap : **Oui** **Non**

Si oui, avez-vous besoin d'un aménagement : **Oui** (joindre le ou les documents indiqué(s) dans la liste des pièces à fournir) **Non**

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

- 1^{er} concours externe ouvert à compter du **26 septembre 2025** - Professeur des écoles - Enseignement de la Nouvelle-Calédonie
 2nd concours externe ouvert à compter du **3 octobre 2025** - Professeur des écoles - Enseignement de la Nouvelle-Calédonie

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Visa de la DRHFPNC

CONDITIONS GÉNÉRALES

Je certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé,
- remplir les conditions réglementaires nécessaires à mon inscription au concours (âge, diplôme, ...),
- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,
- être de nationalité française.

Je suis informé(e) que :

- les frais d'inscription au(x) concours sont non remboursables,
- après le dépôt de ma candidature, je recevrai, dans un délai moyen de 15 jours avant le début des épreuves, un courrier relatif à la convocation aux épreuves ou un courrier relatif au rejet de ma candidature,
- en cas de non réception de courrier d'information 48h avant le début des épreuves, il m'appartient de prendre contact avec la section concours de D.R.H.F.P.N.C, soit en me déplaçant au centre administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer, soit par mail à drhfpnc.concours@gouv.nc, soit par téléphone au 25.62.51,
- en cas d'accident survenant au cours de l'une des épreuves du concours, la responsabilité de la Nouvelle-Calédonie ne saurait être engagée,
- ma réussite au(x) concours n'entraîne pas de garantie de nomination,
- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées.

J'autorise :

le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à faire figurer mon nom sur la liste des lauréats du site internet de la DRHFPNC en cas de réussite au concours et de transmettre mon CV aux employeurs publics.

Je suis conscient(e) que :

toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au(x) concours.

Ayant pris connaissance des conditions susmentionnées, je sollicite mon inscription à ce(s) concours :

Nom-Prénom et signature du candidat

Date :

ENGAGEMENT DÉCENNAL

(cf. délibération modifiée n° 345 du 30 décembre 2002)

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

lauréat(e) du 1er et/ou 2nd concours externe d'accès au corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du 1er degré de NC ouvert au titre de l'année 2025.

Par la présente, je m'engage à exercer pendant dix ans les fonctions de professeur des écoles.

J'ai conscience que :

- dans les cas suivants, je serai tenu(e) de rembourser la totalité des traitements perçus durant leur scolarité à l'institut national du professorat et de l'éducation (INSPE) :

- a) rupture d'engagement décennal pour refus de poste attribué ;
- b) exclusion en cours de formation ;
- c) licenciement du fait de la non-obtention du diplôme professeur des écoles ou d'instituteurs ;
- d) non validation de l'année en stage en exercice.

- dans le cas d'une démission régulièrement acceptée, le remboursement sera inversement proportionnel au temps de service effectif accompli par l'intéressé dans l'enseignement primaire public de Nouvelle-Calédonie et calculé en multipliant la fraction du 1/10 e des traitements perçus par le nombre d'années, arrondi au chiffre inférieur restant à courir jusqu'à la fin de la décennie correspondant à l'engagement.

- dans le cas où une mesure d'exclusion prononcée en cours ou en fin de formation ou licenciement du fait de la non obtention du diplôme d'instituteur ou de la non validation de l'année de stage en exercice serait motivée par la seule incapacité à conduire une classe en dépit d'une manière de servir ne donnant lieu à aucun reproche, je pourrai prétendre à la remise de la moitié des remboursements.

Fait à.....Le.....

Signature

**ATTESTATION RELATIVE À L'AFFECTATION DU CANDIDAT A L'ISSUE DE SA
FORMATION A LA SUITE DE LA RÉUSSITE AU CONCOURS EXTERNE**

Je soussigné(e)

Né(e) le à

candidat(e) au 1^{er} et/ou 2nd concours externe d'accès au corps des professeurs des écoles de la Nouvelle-Calédonie organisé au titre de l'année 2025, reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de succès au concours de recrutement et à l'issue de ma formation à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), je serai tenu(e) d'accepter toute affectation quel que soit la localisation géographique du poste offert.

Fait à.....le.....

Signature

CERTIFICAT MÉDICAL

A compléter et à signer par un médecin si vous êtes reconnu en situation de handicap par la CRHD et que vous souhaitez un aménagement d'épreuve non précisé sur la notification de la CRHD

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que, le handicap de : Monsieur Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

- **pour les épreuves écrites :**

organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale

majorer le temps de composition d'un tiers

en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée

concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel

en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

- **pour les épreuves orales et écrites :**

octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve

prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

- **pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :**

pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

Date, signature et cachet du médecin

ANNEXE 1

fixant le programme des épreuves des concours externe et externe option langue et culture kanak de recrutement de professeurs des écoles

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire et du collège. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes du primaire. Le niveau requis correspond à celui exigé par la maîtrise des notions attendues en fin de collège. Les épreuves d'admissibilité portent sur le français, les mathématiques et la culture océanienne en général et kanak en particulier. Certaines questions portent sur les contenus des programmes et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école maternelle et élémentaire ainsi que des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Epreuves d'admissibilité communes aux concours externe et externe option langue et culture kanak

1. Epreuve écrite de français

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

1° La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

2° Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexicale et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3° Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

2. Epreuve écrite de mathématiques

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

1° Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

2° Une seconde partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3° Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Epreuve d'admissibilité réservée au concours externe

1. Epreuve écrite de culture océanienne en général et kanak en particulier

L'épreuve vise à apprécier chez le candidat, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

L'épreuve comporte deux parties :

1ère partie : en s'appuyant sur l'ensemble des documents proposés, le candidat traite le sujet soumis à étude. Il rédige une synthèse précise, concise et ordonnée qui fait apparaître une problématique émanant de la mise en relation des documents.

2nde partie : sur le thème proposé et à partir de la problématique qu'il a identifiée, le candidat propose une exploitation pédagogique pour le cycle de son choix.

Epreuves d'admission communes aux concours externe et externe option langue et culture kanak

Les trois épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

1. Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription par le candidat.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages maximum, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Il est adressé sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique.

Ce dossier de dix pages doit être dactylographié, sans annexe, numéroté et comportant obligatoirement un sommaire en tête. Une fiche descriptive d'une page, également dactylographiée en présente successivement l'économie et le contenu.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

1° une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;

2° la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

1° la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;

2° un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant (quarante minutes).

2. Entretien à partir d'un dossier

L'épreuve comporte deux parties :

- La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Pour chaque session, le président du gouvernement, établit un programme de quatre activités physiques, sportives et artistiques (APSA) parmi celles les plus couramment enseignées à l'école primaire (maternelle et élémentaire) : activités athlétiques, arts du cirque, danse, activités aquatiques, jeux et sports collectifs, activités d'orientation, activités gymniques, jeux d'opposition, etc. Ce programme est communiqué au directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'université de la Nouvelle-Calédonie.

- La seconde partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif de la Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Première partie : Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses et s'entretient avec le jury. Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Seconde partie : Elle consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury relatif au système éducatif de la Nouvelle-Calédonie et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent.

3. Enseignement moral et civique

Le cadre de référence de cette épreuve est celui du programme d'enseignement moral et civique pour l'école primaire.

A partir d'un dossier et de ses connaissances, le candidat présente un exposé organisé et problématisé relatif à un enjeu moral et civique. Il développe une situation d'enseignement qui peut prendre appui sur un ou plusieurs documents du dossier.

Le candidat s'entretient ensuite avec le jury qui l'invite à préciser ses connaissances et les démarches d'enseignement présentées lors de l'exposé.

DÉPÔT DE DOSSIER PROFESSIONNEL

Nom :

Prénom :

Concours externe de professeur des écoles : **1ER C** **2ND C**

Intitulé : Épreuve de mise en situation professionnelle domaine :

Cet imprimé doit accompagner les 4 exemplaires de votre dossier professionnel que vous devez **IMPÉRATIVEMENT** transmettre à la **section concours** de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie :

1° à l'accueil du rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa les après-midi entre 13h et 16h.

ou

2° par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex.



A DETACHER PAR LA DRHFPNC

RECEPISSE DE RECEPTION DE DOSSIER (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

Nom :

Prénom :

Concours externe de professeur des écoles : **1ER C** **2ND C**

Intitulé : Épreuve de mise en situation professionnelle domaine :

Remis à la DRHFPNC le :

Visa de la DRHFPNC